



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017

Le 03 avril 2017 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 28 mars 2017.

Étaient présents : Djamilia AMOUR, Alain BARTHOUX Denis CHOLLET, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Étaient absents excusés : Hélène DECRESSAT, pouvoir à Benoît SAVARY
Jean-Benoît REGY, pouvoir à Michèle TURCI

Secrétaire de séance : José TOMAS

Ont voté pour : DOUZE (12)

---oOo---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 13 mars 2017, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2017.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de la séance.

1) ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Maire,

EXPLIQUE que suite à l'incendie du 26 février 2012, la compagnie d'assurance SMACL a remboursé une franchise suite à obtention du recours et a donc adressé un chèque de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le chèque d'un montant de 300 euros.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2016-04-06-7 du 06/04/2016 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la Présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget du service Assainissement ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{ère} adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votant :

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2016 du service Assainissement ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	144 797.98 €	99 166.66 €
Résultat de l'exercice 2016	7 237.29 €	- 1 504.54 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	152 035.27 €	97 662.12 €

3) COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	144 797.98 €	99 166.66 €
Résultat de l'exercice 2016	7 237.29 €	- 1 504.54 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	152 035.27 €	97 662.12 €

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2016-04-06-13 du 06 avril 2016 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la Présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget de la Commune ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{ère} adjoint ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votant :

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2016 de la Commune ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2015	0 €	36 136.05 €
Résultat de l'exercice 2016	112 822.13 €	25 032.32 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	112 822.13 €	61 168.37 €

5) COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2015	0 €	36 136.05 €
Résultat de l'exercice 2016	112 822.13 €	25 032.32 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	112 822.13 €	61 168.37 €

6) AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2016 votés ce jour ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le Compte de Gestion 2016 établis font apparaître les résultats de clôture suivants :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	36 136.05€
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0€

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	25 032.32€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	112 822.13€

<u>Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :</u>	
En dépenses pour un montant de :	12 460.45€
En recettes pour un montant de :	0€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

<u>Ligne 001 :</u>	
Excédent d'investissement reporté (R001):	61 168.37€

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	112 822.13€

Suite à la clôture et la dissolution juridique du budget annexe du CCAS avec transfert des résultats du compte administratif 2015 par délibération 2015-12-03-2 du 2 décembre 2015, Monsieur le Maire propose au conseil d'affecter sur le budget commune :

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	3 883.62€

Suite à la dissolution de l'A.F.R. par délibération 2016-06-06-7 du 06 juin 2016, Monsieur le Maire propose au conseil de reverser l'excédent de fonctionnement sur le budget commune :

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	8 895.93€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'affectation de ces résultats au budget de la commune.

7) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des 3 taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	15.89 %
Taxe foncière (bâti)	14.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

8) VOTE DES SUBVENTIONS 2017 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finance :

Association	Montant 2017
A.F.R.	699.25 €
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS VOULX	50.00 €
AMICALE DU BOCAGE	40.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
CLIC SOUTIEN	100.00 €
DANSENSEMBLE	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FEERIES DU BOCAGE	100.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT	80.00 €
LA CURIEUSE	500.00 €
PARAPH THEATRE	200.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	100.00 €
THOURY'BAMBEL	1 500.00 €
TOTAL	3 859.25 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2017.

9) VOTE DU BUDGET 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2017 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes, s'établit à **550 483.68€** ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes, s'établit à **141 503.52 €** ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 tel que présenté.

10) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 17 H 30

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet à 17 heures 30 hebdomadaires afin d'apporter un soutien supplémentaire au secrétariat de la Mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 21 mars 2017 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE la suppression immédiate, dès retour du contrôle de légalité, d'un emploi permanent à temps non complet à 17 heures 30 hebdomadaires de l'emploi d'adjoint administratif territorial.

11) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 28 H

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires afin d'apporter un soutien supplémentaire au secrétariat de la Mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 21 mars 2017 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE la création immédiate, dès retour du contrôle de légalité, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires de l'emploi d'adjoint administratif territorial.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**12) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :
RELAIS ORANGE**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de la convention avec la Société ORANGE France relatif à l'équipement technique (relais) sis au lieu-dit « Cottance ».

D'un commun accord, les Parties conviennent de résilier par anticipation la convention en date du 28 juillet 2006, à compter de la date de signature des présentes.

Ladite convention est consentie pour une durée de 12 ans à compter de la date de signature des présentes.

Elle sera renouvelée de plein droit par période de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Le montant de la redevance annuelle sera de 7 600 € nets.

La redevance sera augmentée de 1 % chaque année à la date anniversaire de la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCEPTTE les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires s'y afférents.

REFUSE l'installation de la 4 G.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Mairie de Lorrez-le-Bocage pour une invitation à l'occasion de la conférence relative aux questions d'écologie qui s'intitulera « des anguilles ou des hommes ? » le vendredi 7 avril.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Valérie LACROUTE, Députée de Seine et Marne suite au courrier adressé à Monsieur Yves TOULGOAT, gérant de la Société « Espaces Verts » située à Montereau Fault yonne, concernant des engins motorisés usagés entreposés sur deux parcelles de la commune qui peuvent produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'équipe d'animation pastorale du secteur de Lorrez le Bocage, le père Jérémie MUHIMA, demandant une rencontre.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Marie-Anne services confirmant de mettre un terme au bail de location du local sis au 28 rue de Flagy au 31 mars 2017.
- Monsieur le Maire rappelle les créneaux des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai prochain. A savoir que le bureau de vote fermera à 19 heures.
- En ce qui concerne les travaux du lavoir, ils devraient commencer la semaine du 02 mai 2017.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un mail venant de Michèle TURCI qui propose à la commune de se mettre en contact avec la S.A.M. de Montereau afin de bénéficier de résidu de fusion du métal pour boucher les trous dans les chemins communaux.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un mail de Pascal DALICIEUX, Maire de la commune de Blennes demandant une diffusion sur le tableau lumineux d'un marché du terroir qui aura lieu sur sa commune.
- Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre ouverte au Président du SMEP rédigée par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI.
- Concernant l'éclairage public, après réflexion, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'extinction de la rue principale « rue de Flagy » en coupant à minuit au lieu de 23 h ; le café fermant également à minuit et de laisser les autres rues comme c'est actuellement 23 h – 5 h.

José TOMAS va prendre contact avec SOMELEC.

➤ Denis CHOLLET :

- Suite à la commission mutualisation de la CCPM, il est proposé : une mutualisation des copieurs, le choix des prestataires pour les espaces verts, la location de matériel, le balayage mécanique, la vérification des extincteurs, le contrôle des bornes incendie, une secrétaire de mairie itinérante, l'achat de défibrillateurs. Après à chaque commune de voir suivant ses besoins.
- A la commission de développement du territoire : mise en place du P.L.H (Plan local de l'habitat) notamment pour les communes de Montereau, Varennes Sur Seine, Saint Germain Laval, Cannes Ecluse, le terrain de Marolles pour l'implantation du Parc Napoléon.

➤ Benoît SAVARY informe que les travaux prévus avec la SAUR ont commencé.

➤ Virginie LAROCHE informe que Thoury'Bambel a réélu un nouveau bureau, la Présidente est Sandrine PAGEON.

Le vide-greniers aura lieu le Dimanche 17 septembre 2017.

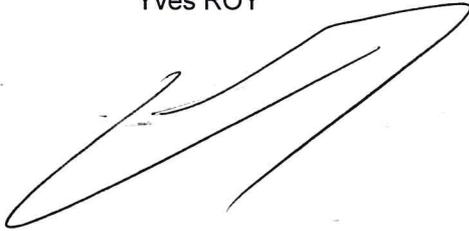
La commune a participé à la neuvième édition du Grand Prix de la Presse Municipal et à cette occasion a reçu un prix (communes de – de 5 000 habitants).

➤ Djamila AMOUR :

- A la commission tourisme de la CCPM, il a été préparé des dépliant sur l'offre touristique du Pays de Montereau (hébergements et restaurants, les chemins, les monuments historiques...).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h47.

Le Maire
Yves ROY



Le secrétaire
José TOMAS

